BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1631

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

539 976 977 RCS Strasbourg.
AXCESS PROMOTION.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1500000 EUR.
Adresse : 20, rue des Tuileries, 67460 Souffelweyersheim.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Oppositions : Article L. 236-14 du Code de commerce Société absorbante : AXCESS PROMOTION Forme : Société à Responsabilité Limitée Adresse du siège : 20 Rue des Tuileries – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Capital : 130.000 euros Numéro unique d'identification : 539 976 977 Lieu d'immatriculation : RCS STRASBOURG Société absorbée : PRISME PROMOTION Forme : Société à Responsabilité Limitée Adresse du siège : 20 Rue des Tuileries – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Capital : 1.330 euros Numéro unique d'identification : 491 311 452 Lieu d'immatriculation : RCS STRASBOURG Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1.365.714 euros Passif : 1.249.524 euros Actif net apporté : 116.190 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La parité de fusion, arrêtée selon les méthodes définies dans le projet de traité de fusion, serait de 0.62 part sociale de la société PRISME PROMOTION pour 1 part sociale de la société AXCESS PROMOTION. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la société PRISME PROMOTION, la société AXCESS PROMOTION procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 107.900 euros, par création de 83 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1.300 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société absorbée PRISME PROMOTION par application de la parité d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : 8.290 euros Date du projet commun de fusion : 16 novembre 2020 Date d'effet comptable et fiscale : 1er Janvier 2020 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société AXCESS PROMOTION : Greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG le 17 novembre 2020 ; Pour la société PRISME PROMOTION : Greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG le 17 novembre 2020 ; Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..